

CHAPITRE TROIS : L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION DES CITOYENS À LA VIE CULTURELLE

«La culture appartient à toute la population. C'est elle qui en est à l'origine et c'est à elle qu'elle doit retourner.» (Commission des biens culturels du Québec)

Pour être complète et efficace, une politique culturelle doit tenir compte de l'accès et de la participation des citoyens à la vie culturelle. Car, si la vitalité d'une culture se mesure notamment à l'aune de l'activité artistique professionnelle, de son excellence et de sa capacité de se renouveler, elle se révèle aussi par une multitude d'autres facteurs qui, eux, convergent vers l'ensemble des citoyens. Certes, un musée, une bibliothèque ou une œuvre ne peuvent pas exister sans public et ce sont, dans une large mesure, les citoyens qui donnent vie à la culture. Mais la culture est également indissociable de la population parce qu'elle contribue à la qualité de la vie en y faisant entrer le rêve et l'imaginaire.

La fréquentation de lieux artistiques et l'acquisition de produits culturels sont des indicateurs pour évaluer les rapports entre une société et sa culture. La pratique culturelle active constitue un autre signe du dynamisme et de la pénétration de la culture dans une société : de l'atelier d'écriture à la troupe de théâtre amateur, du cours de photographie ou de dessin au chant choral ou à la pratique d'un instrument de musique, les occasions d'explorer des modes d'expression artistique sont nombreuses. De même, la participation bénévole des citoyens dans diverses activités de soutien à la culture est une manifestation de leur intérêt pour la vie culturelle. Tous ces apports, qui se font à une échelle individuelle ou communautaire, représentent un mode d'accès unique à la connaissance et à l'expérience esthétique et contribuent grandement à l'enrichissement culturel de toute la société.

Même si l'État doit être préoccupé par l'intensité de la participation des citoyens aux activités culturelles, il ne lui revient surtout pas de choisir pour eux le type d'activités culturelles auxquelles s'adonner ou de fixer un degré idéal de fréquentation. C'est cependant le rôle de l'État de s'assurer que les Québécois, quelles que soient leur origine et la région où ils habitent, puissent avoir accès à une vie culturelle et artistique. Autrement dit, il s'agit non seulement d'atténuer les obstacles qui risquent d'éloigner le citoyen de la vie culturelle, mais aussi de faire en sorte que nul ne se sente exclu, *a priori*, de la fréquentation de la culture et de la pratique culturelle.

PREMIÈRE ORIENTATION :

Renforcer l'éducation et la sensibilisation aux arts et à la culture

« L'accès à la vie culturelle doit passer, nous le croyons aussi, par le développement de l'éducation culturelle. » (Ville d'Amos)

Savoir lire et écrire, posséder les références qui permettent d'apprécier l'univers culturel, être informé de ce qui s'y passe et sentir que la culture fait partie de la vie quotidienne sont bien les préalables indispensables pour pouvoir bénéficier de la vie culturelle. L'école, les médias et le cadre quotidien de vie sont donc les bases sur lesquelles se fonde toute tentative de sensibilisation à la vie culturelle.

L'école, voie privilégiée d'accès à la culture

« Plus que l'apprentissage des rudiments des disciplines artistiques, la formation fondamentale, c'est d'offrir l'occasion d'entendre de la musique symphonique, de visiter des musées, d'assister à un spectacle de danse, c'est prendre intimement contact, dès le plus jeune âge, avec ce qui se fait ici dans le monde professionnel de la culture et des arts. Ce contact sera d'autant plus bénéfique qu'il se fera tôt. » (Association des organismes musicaux du Québec)

Depuis le dépôt du rapport de la *Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec* (1969), le gouvernement est de plus en plus conscient de la nécessité d'améliorer l'enseignement artistique à l'école, la valeur formatrice des arts étant largement reconnue comme essentielle. Il s'agit, bien sûr, de redonner à l'école son rôle fondamental d'éducatrice culturelle.

De nombreuses études ne démontrent-elles pas, à l'évidence, que le goût pour les arts et la culture s'acquiert dès le plus jeune âge?

Le ministère de l'Éducation est conscient des difficultés touchant l'enseignement des disciplines artistiques à l'école. Au primaire, des problèmes liés au manque de temps et de ressources font que l'éducation artistique est souvent négligée et que le temps réel qui est consacré aux arts est, une fois sur deux, inférieur à celui qui est proposé.

Au secondaire, seulement 37 % des élèves du second cycle ont accès à des cours d'art. L'accent mis sur les sciences et les mathématiques, et le fait que les arts ne soient pas requis pour la sanction des études ou pour l'obtention du diplôme seraient les principales raisons de la réduction de l'enseignement des arts.

L'enseignement des arts constitue une base minimale dans la formation culturelle à l'école. Celle-ci, en effet, doit aussi inclure l'expérimentation, l'expérience esthétique et critique, l'exploration de la créativité et les contacts directs avec des objets culturels et avec ceux qui les créent. C'est pourquoi le gouvernement entend élargir le programme de tournées des écrivains dans les écoles primaires et secondaires et favoriser l'accroissement des achats de livres par les bibliothèques scolaires.

Enfin, les arts, la littérature et les sciences humaines, dont l'histoire, sont parmi les fondements de la formation et de l'éducation. En choisissant de leur accorder une place privilégiée à l'école et en mettant à la disposition des élèves les instruments nécessaires pour stimuler leur intérêt, le système scolaire joue un de ses rôles essentiels en formation.

De concert avec les commissions scolaires, le gouvernement du Québec veut redonner cette fonction à l'école. Toute action en ce sens demande la complicité et l'adhésion des parents, des directions d'écoles et des enseignants. Dans la foulée de cette action qui vise essentiellement les écoles primaires et secondaires, il faut souhaiter que l'essor des dimensions culturelles dans le système d'éducation trouve également un écho aux niveaux collégial et universitaire.

Le gouvernement entend relancer l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire et assurer la sensibilisation des jeunes aux arts, à la littérature et à l'histoire. Pour ce faire, il mettra en œuvre un plan d'action pour la relance de l'éducation artistique.

La promotion des arts et de la culture dans les médias

«Le secteur audiovisuel a joué un rôle déterminant dans notre identité culturelle. Particulièrement la télévision qui constitue le médium culturel ayant le plus haut taux de pénétration dans la population québécoise et celui qui a concurrencé le produit culturel étranger avec le plus de succès.» (Société des Auteurs, Rechercheurs, Documentalistes et Compositeurs)

Dans une société où les citoyens consacrent, en moyenne, presque cinquante heures par semaine à l'écoute de la radio et de la télévision, nul ne contestera le rôle majeur des médias comme promoteurs des arts et de la culture.

La radio et la télévision québécoises sont non seulement populaires auprès de leur public, mais elles réussissent, malgré une concurrence très vive et un contexte économique difficile, à séduire ce public avec des productions faites ici. Non pas que les productions étrangères, américaines surtout, n'aient aucune prise sur l'auditoire, mais en recherchant des formules originales et en misant sur les talents locaux, nos médias électroniques ont su se créer des créneaux particuliers et, ainsi, largement contribuer au dynamisme actuel de la vie culturelle québécoise.

Depuis 1975, alors qu'étaient inaugurées ses premières stations hertziennes, Radio-Québec, la télévision éducative et culturelle du Québec, n'a cessé de jouer un rôle de premier plan en ce qui a trait à l'éducation culturelle. Cette télévision s'est d'ailleurs donné des lignes directrices en matière de culture, qui visent

notamment : à assurer une présence stable, dans sa programmation, à l'information et à la critique culturelles; à présenter des séries destinées à mettre en valeur la langue française; à diffuser des dramatiques québécoises, des émissions de musique et de danse et des œuvres cinématographiques; à favoriser la lecture d'œuvres québécoises et étrangères; à promouvoir l'accès au patrimoine culturel québécois.

TABLEAU 6

LES FACTEURS QUI INFLUENCENT LES QUÉBÉCOIS
POUR L'ACHAT DE DISQUES ET DE CASSETTES,
1989, POPULATION DE 15 ANS ET PLUS

FACTEURS	% des acheteurs
Parce qu'ils les ont entendus à la radio	81,2
Parce qu'ils les ont entendus chez des parents ou des amis	64,8
Pour les offrir en cadeau	57,4
Parce qu'ils les ont entendus à une émission de télévision	49,1
Parce qu'ils les ont entendus en spectacle	45,1
Parce que c'est un disque ou une musique populaire	44,4
Parce qu'ils ont visionné le vidéoclip	33,6
Parce qu'ils ont vu une publicité à la télévision	24,8

Source: Ministère des Affaires culturelles, Direction de la recherche et de la statistique, 1990.

La radio et la télévision québécoises font donc partie de la vie quotidienne et sont certainement les plus efficaces diffuseurs d'information culturelle. De fait, un peu plus de 77 % des Québécois privilégient la radio FM lorsqu'il s'agit d'écouter de la musique, et huit acheteurs de disques ou de cassettes sur dix affirment que leur achat est influencé par ce qu'ils entendent à la radio; pour un acheteur sur deux, le fait d'avoir vu et entendu une œuvre à la télévision sera une incitation à l'achat de cette œuvre; et, chez les deux tiers des jeunes de 15 à 17 ans, le visionnement d'un vidéoclip oriente nettement les choix. De plus, parmi les raisons qui président à la décision d'assister ou

non à un spectacle, la principale est le renom des créateurs, de la troupe ou de la compagnie artistique; ce renom est généralement dû à l'action des médias.

Secteur en constante évolution et toujours tourné vers la conquête du public, les médias, incluant la presse écrite, les périodiques culturels et les médias communautaires, sont devenus les lieux privilégiés de la promotion et de la sensibilisation à la culture. Certains souhaiteraient, toutefois, que la radio et la télévision, en particulier, diffusent encore davantage d'émissions d'information culturelle.

L'État entend accentuer le rôle des médias en ce qui a trait à la sensibilisation et à la promotion des arts et de la culture. Pour ce faire, le gouvernement établira des protocoles, avec les radios et télévisions qui le souhaitent, sur l'élaboration et l'expérimentation de nouveaux concepts d'émissions et sur la diffusion d'émissions artistiques et culturelles.

La culture dans la vie de tous les jours

«Hors des écoles devrait s'ajouter pour l'information du public en général, la multiplication dans les lieux publics de vitrines ou autres facilités d'exposition pour la présentation d'œuvres québécoises contemporaines.» (Conseil de la Peinture du Québec)

«Education in the broadest sense, however, must also take place outside the schools, within community at large.» (The Outaouais Creators)

L'éducation et la sensibilisation aux arts et à la culture passent aussi par le cadre quotidien de vie. De nombreuses pratiques visant la sensibilisation du public sortent dorénavant des cadres des campagnes traditionnelles de promotion. Les musées, centres d'exposition et centres d'interprétation trouvent des

moyens originaux pour diffuser les connaissances, vulgariser une information souvent dense et, ainsi, aviver l'intérêt du public. Plusieurs organismes artistiques incluent, de plus en plus, des journées dites «portes ouvertes» et diverses formes d'activité dans leur programmation courante.

On peut aussi signaler l'apport fondamental, en ce domaine, des collèges et des universités, de même que l'influence de certains programmes gouvernementaux. Sur ce dernier point, la politique d'intégration des arts à l'architecture dans les édifices publics du gouvernement contribue particulièrement à assurer la présence de l'art dans l'environnement. Des municipalités se sont aussi engagées dans la même voie et certaines entreprises privées emboîtent le pas.

TABLEAU 7

LES RÉSULTATS OBTENUS
DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE
D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE
ET À L'ENVIRONNEMENT (1981-1990)

• Nombre d'œuvres réalisées :	885
• Nombre d'artistes en cause :	413
• Sommes investies :	16,3 M\$

Source : Ministère des Affaires culturelles, Direction de la recherche et de la statistique, 1992.

De nouveaux moyens devront toutefois être mis en œuvre pour que les arts et la culture s'immiscent plus régulièrement dans le quotidien des gens. La promotion de l'art et de la culture devrait, en effet, pouvoir imprégner tous les milieux de vie, tous les lieux de travail, tous les lieux réservés aux loisirs et à des services. Elle devrait aussi viser en priorité les familles, puisque la famille constitue le premier lieu de socialisation et d'éveil à la culture. Proches de la vie communautaire et des besoins des citoyens, les municipalités sont les instances les plus aptes à coordonner l'animation culturelle dans le cadre quotidien.

Le gouvernement entend favoriser le rôle des municipalités en ce qui a trait à l'animation, à la sensibilisation et à la diffusion des arts et de la culture. Pour ce faire, il conclura des ententes de développement culturel visant notamment à soutenir les initiatives de sensibilisation et de diffusion des municipalités locales et régionales.

En plus des mesures qu'il a déjà prises pour RENFORCER L'ÉDUCATION ET LA SENSIBILISATION AUX ARTS ET À LA CULTURE, le gouvernement s'engage à:

- Mettre en œuvre, par l'entremise du ministère de l'Éducation, un plan d'action assurant la relance de l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire par:
 - le soutien à des projets d'école visant à favoriser le développement artistique et culturel pour l'ensemble des élèves d'un milieu scolaire;
 - le réexamen de la place des arts dans le programme d'étude, et ce, dans le cadre d'une révision du régime pédagogique;
 - la réalisation d'activités visant à harmoniser la promotion et la diffusion des services culturels offerts au réseau scolaire;
 - le soutien à la recherche et à l'expérimentation d'approches éducatives novatrices et la diffusion des innovations pédagogiques et culturelles réalisées en milieu scolaire;
 - l'intégration de la dimension culturelle dans la formation fondamentale, notamment en arts, en littérature et en histoire;
 - la tenue d'une semaine des arts;
 - le soutien des projets de formation spécialisée en arts et l'harmonisation des interventions liées à la formation en danse et en musique.
- Élaborer et mettre en œuvre, par l'entremise du ministère de l'Éducation et du ministère des Affaires culturelles, un nouveau programme de sensibilisation des jeunes aux arts et à la culture reposant sur l'initiative conjointe des artistes et des commissions scolaires et favorisant l'accès à un éventail élargi d'activités d'animation.
- Mettre en place des mécanismes permanents de concertation entre le ministère de l'Éducation et celui des Affaires culturelles et produire des outils facilitant la collaboration entre les bibliothèques scolaires et publiques, particulièrement sur le plan du développement des collections, et en ce qui concerne les activités d'animation et le partage de ressources documentaires.
- Favoriser la signature de protocoles avec les radios et les télévisions sur l'élaboration et l'expérimentation de nouveaux concepts d'émissions et sur la diffusion d'émissions artistiques et culturelles; un premier protocole de collaboration sera établi entre le ministère des Affaires culturelles et Radio-Québec.
- Conclure des ententes de développement culturel avec les municipalités locales et régionales visant notamment à soutenir les initiatives de celles-ci (et particulièrement celles qui touchent les familles) pour sensibiliser le public et pour diffuser les arts et la culture.

DEUXIÈME ORIENTATION :

Faciliter l'accès aux arts et à la culture

«Notre expérience aux Îles-de-la-Madeleine, et nous sommes persuadés de n'être pas la seule région à vivre des situations analogues, nous démontre qu'il demeure encore bien des choses à accomplir pour qu'un accès à la vie culturelle non pas équitable (par rapport aux métropoles), mais décent nous soit acquis. Il ne s'agit pas de faire venir chez nous les quatre-vingts "camions remorques" d'une production comme "Le fantôme de l'Opéra", mais d'un strict minimum». (Arrimage)

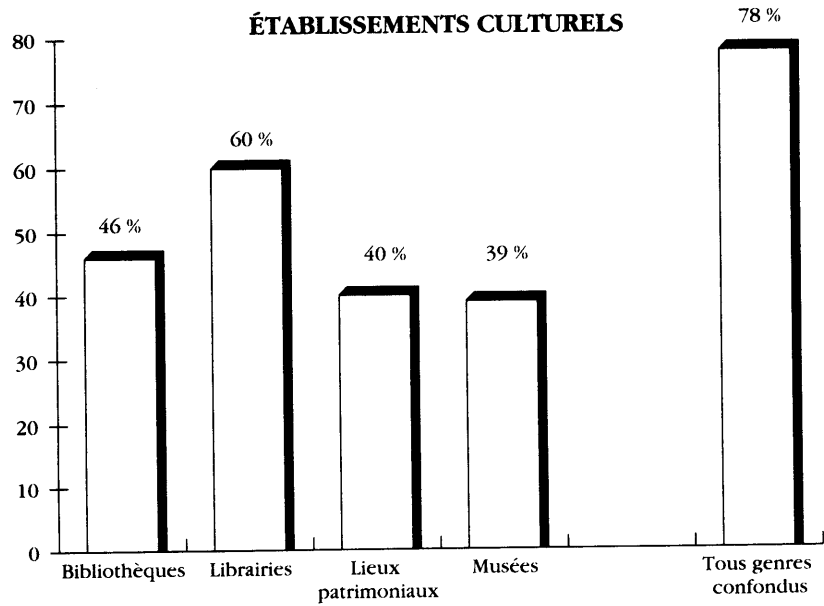
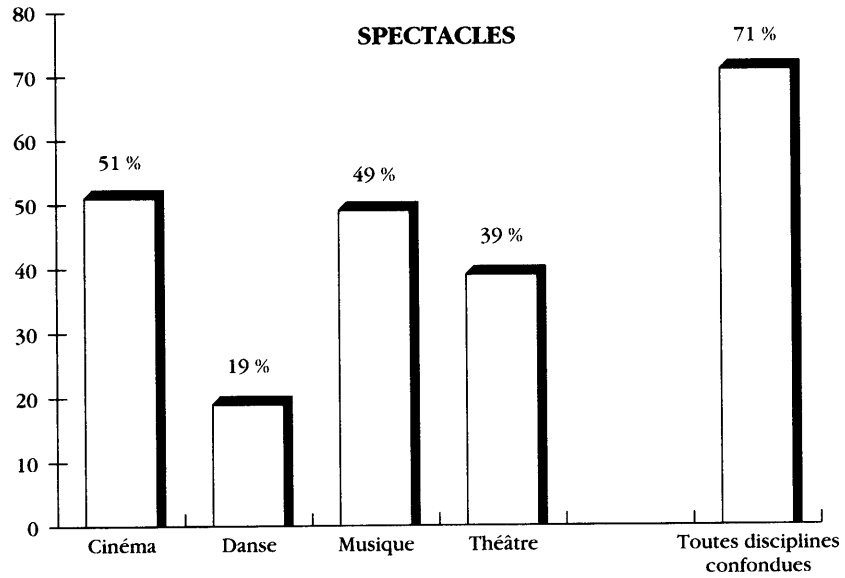
On estime que, en moyenne, chaque foyer québécois consacre, annuellement, près de six cents dollars à l'achat de livres, de disques, de cassettes et autres produits culturels. Par ailleurs, les spectacles et les établissements dits culturels intéressent maintenant environ trois Québécois sur quatre.

Ainsi, lorsqu'on amalgame les quatre grands genres de spectacles proposés au public (cinéma, musique, théâtre et danse), on constate que 71% des Québécois de plus de quinze ans se sont offert au moins une sortie culturelle en 1989. De même, ce sont 78% des Québécois qui, la même année, ont fréquenté au moins un établissement culturel (librairie, bibliothèque, musée ou lieu patrimonial).

Mais les enquêtes démontrent aussi que 72 % des Québécois souhaiteraient assister plus souvent à des spectacles culturels. En plus de rechercher les effets à long terme d'une intervention systématique visant l'éducation et la sensibilisation aux arts et à la culture, l'État doit donc favoriser l'accès des citoyens à la vie culturelle.

FIGURE 3

**POURCENTAGE DE LA POPULATION (15 ans et plus)
AYANT ASSISTÉ AU MOINS À UN SPECTACLE AU COURS DE L'ANNÉE
OU FRÉQUENTÉ UN ÉTABLISSEMENT CULTUREL, 1989**



Source: Ministère des Affaires culturelles, Direction de la recherche et de la statistiques, 1990.

La circulation des œuvres et produits culturels sur le territoire

«La Marmaille a parcouru en tournée l'équivalent de la distance de la terre à la lune mais n'est pas encore parvenue à jouer à Sherbrooke, Drummondville, Jonquière, Trois-Rivières, et beaucoup d'autres villes au Québec, faute de lieux adéquats, d'absence de réseau de tournée et de budgets suffisants pour acheter ses spectacles.» (La Marmaille)

Un facteur dont les effets sont décisifs sur l'accès des citoyens aux arts et à la culture est la variété des produits sur le territoire. Sur ce chapitre, l'État doit favoriser à la fois la circulation de produits divers et une plus grande interaction entre les régions.

Depuis quelques années, moins de spectacles sont présentés en tournée, notamment en raison des coûts que cela suppose et de la diminution de la population dans certains bassins démographiques, dont le nombre potentiel de spectateurs est devenu insuffisant pour rentabiliser ces tournées. Ainsi, alors que le Québec excelle, à l'étranger, en danse, en théâtre de création et en musique actuelle, peu de Québécois, sauf s'ils vivent à Montréal, ont l'occasion de voir chez eux ces succès.

De plus, les spectacles dont la diffusion rayonne à travers le Québec émanent très majoritairement de Montréal. Or, s'il est vrai que la création est concentrée dans les grands centres urbains et surtout à Montréal, il est également vrai qu'une création de qualité existe en région. Plusieurs intervenants insistent pour que des productions autres que montréalaises puissent aussi être diffusées dans le réseau des établissements québécois : la circulation, réclame-t-on, doit se faire dans les deux sens.

L'ensemble de la production québécoise doit pouvoir être accueillie en région, par l'intermédiaire d'un réseau de salles de spectacle. Or, une offre variée de spectacles partout sur le

territoire implique des risques financiers. L'établissement d'une programmation qui répond aux goûts du public tout en lui faisant découvrir de nouvelles œuvres nécessite donc, parallèlement, une stratégie de promotion et un travail de sensibilisation à long terme pour les produits moins familiers. Pour ces raisons, le soutien aux organismes de diffusion sera maintenu; l'appui devra permettre la coproduction, l'accueil de produits artistiques professionnels, et la mise en œuvre d'activités visant à développer la demande.

Les grandes institutions culturelles d'État, pour leur part, ont une responsabilité à l'égard de la diffusion des produits culturels sur l'ensemble du territoire. Le caractère national de leurs mandats, en effet, ne permet pas de les considérer comme des institutions dont le rayonnement ne serait que local ou régional. Conséquemment, elles doivent non seulement assurer le rayonnement de leurs activités à l'échelle nationale, mais aussi participer au rayonnement des activités issues de différentes régions et rechercher, pour leurs activités à caractère national, des retombées concrètes pour les régions. De plus, elles devront concevoir leur prochain plan de développement et leur planification stratégique en conformité avec les orientations de la politique culturelle.

TABLEAU 8

LISTE DES GRANDES INSTITUTIONS CULTURELLES D'ÉTAT

- Archives nationales du Québec
 - Bibliothèque nationale du Québec
 - Musée d'art contemporain de Montréal
 - Musée de la civilisation
 - Musée du Québec
 - Société de la Place des Arts de Montréal
 - Société du Grand Théâtre de Québec
 - Société de radio-télévision du Québec
-

Le gouvernement entend encourager la circulation des produits culturels sur tout le territoire. Pour ce faire, il créera un Bureau des tournées et s'assurera que la programmation des grandes institutions culturelles nationales prévoie la circulation et l'accueil d'expositions et de spectacles d'excellence provenant des différentes régions du Québec.

Les lieux de diffusion des arts et de la culture

«On assiste [...] aujourd'hui à la naissance de filiations inter-régionales sur la base de préoccupations communes, tels la taille des salles, la nature des programmations, un développement de marché spécifique. Réseaux de petites salles, de diffuseurs majeurs, toutes ces initiatives procèdent de la même intention : se donner des outils d'intervention adaptés aux situations nouvelles de marché.» (RIDEAU)

La proximité physique des lieux de diffusion des arts et de la culture est un autre facteur non négligeable d'incitation à une fréquentation culturelle plus assidue. Les bibliothèques, musées, maisons de la culture, salles de spectacle, et autres complexes culturels ou polyvalents, bien qu'ils soient dorénavant répandus au Québec, ont forcément un rayonnement variable selon leur situation géographique, leur vocation et leur programmation.

Il reste encore une partie des citoyens pour qui l'accessibilité des équipements culturels fait problème : si une très forte majorité de la population trouve que la bibliothèque publique lui est facilement accessible, cela est moins vrai pour les salles de spectacle, les cinémas, les musées et les centres d'exposition. Ainsi, en 1989, environ 40 % de la population trouvait qu'une salle de spectacle ne lui était pas facilement accessible; 30 % le constatait pour une salle de cinéma, et 50 % pour un musée ou un centre d'exposition.

Dans une perspective visant l'accessibilité de la culture et la vitalité culturelle régionale, la disponibilité de tels équipements culturels constitue pourtant, pour la population d'une localité, un atout de premier ordre. Une des plus grandes difficultés rencontrées ici, cependant, tient à l'immensité du territoire québécois et à la dispersion de sa population.

Les attentes exprimées par ceux qui sont près des besoins locaux et régionaux ont confirmé la nécessité de revoir l'approche actuelle en matière d'équipements culturels. Au moment où les collectivités locales et régionales préconisent une plus grande prise en charge, par le milieu, de leur développement culturel, une approche plus souple et ouverte à la diversité s'impose. L'action gouvernementale doit donc s'ouvrir davantage aux spécificités régionales, favoriser la collaboration entre les diverses instances responsables des équipements culturels sur le territoire et trouver des moyens qui encouragent cette collaboration.

Le gouvernement entend se fonder sur la particularité de chacune des régions afin de planifier l'aménagement des équipements culturels. Pour ce faire, il élaborera et mettra en vigueur, en concertation avec les régions, des plans directeurs établissant les priorités relatives à l'aménagement des équipements culturels.

Les bibliothèques publiques : une ressource essentielle pour faciliter l'accès à la lecture, aux arts et à la culture

«L'accès à la vie culturelle est directement relié à la qualité du réseau des bibliothèques publiques.» (Association des directeurs de bibliothèques publiques du Québec)

La lecture constitue un loisir culturel fort répandu au sein de la population québécoise. Ainsi, selon une enquête réalisée en 1991, les Québécois consacrent plus de neuf heures chaque semaine à la lecture de journaux, de périodiques et de livres. Le

temps consacré à la lecture de livres a même doublé, passant de deux à quatre heures par semaine, depuis la dernière enquête, réalisée en 1978. L'amélioration de l'accessibilité des bibliothèques publiques a sûrement joué un rôle à cet égard. Il faut noter, cependant, que les Québécois consacrent en moyenne moins de temps à la lecture que la population du reste du Canada.

En plus de donner accès à l'information, de constituer un lieu privilégié de développement culturel et de fournir des moyens nécessaires pour améliorer ou parfaire son éducation, la bibliothèque donne toutes les possibilités d'occuper agréablement ses loisirs. Dans cette perspective, le gouvernement entend reconnaître le rôle primordial des bibliothèques publiques comme ressource essentielle pour faciliter l'accès non seulement à la lecture, mais aussi aux arts et à la culture.

TABLEAU 9

L'ÉVOLUTION DES SERVICES OFFERTS
PAR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES, 1960 - 1990

	1960	1990
Nombre de bibliothèques publiques	71	930
Nombre de municipalités offrant des services de bibliothèque	58	1 032
Population desservie	2 324 333	6 081 644
Nombre de livres	1 830 195	12 264 583
Nombre de prêts par tête (population desservie)	1,69	4,90

Source: Ministère des Affaires culturelles.

Depuis trente ans, les bibliothèques publiques ont connu, grâce aux efforts conjugués de l'État et des municipalités, un essor considérable, tant en ce qui a trait à l'accessibilité qu'à la diversité des services offerts. Ainsi, entre 1960 et 1990, la population desservie est passée de 45 % à plus de 88 %, et le pourcentage d'usagers de 6 % à 27 %, tandis que les prêts de livres par personne desservie ont triplé. Aussi le gouvernement

maintient-il sa collaboration avec les municipalités dans ce secteur, de même que l'investissement global actuel dans les bibliothèques autonomes; la priorité sera ici accordée à l'appariement des dépenses municipales à l'achat de livres et de biens culturels.

Malgré ces données fort encourageantes, il reste encore à faire. L'accessibilité des bibliothèques doit être élargie à l'ensemble des citoyens du Québec. Les collections de livres doivent être rapidement renouvelées, notamment dans les bibliothèques centrales de prêt, et l'informatisation des services offerts doit être étendue à l'ensemble des bibliothèques autonomes. Une nouvelle philosophie d'action, axée sur la coopération et le partage de services, doit également imprégner l'action envisagée au sein des bibliothèques.

Le gouvernement entend favoriser l'accessibilité des bibliothèques publiques et l'accroissement de la qualité des services offerts par celles-ci. Pour ce faire, il mettra en œuvre un plan d'intervention destiné aux bibliothèques.

En plus des mesures qu'il a déjà prises pour FACILITER L'ACCÈS AUX ARTS ET À LA CULTURE, le gouvernement s'engage à:

- Créer, au sein du *Conseil des arts et des lettres du Québec*, un Bureau des tournées chargé d'accroître, de diversifier et de soutenir la circulation des expositions, des spectacles et des activités culturelles au Québec.
- S'assurer que la programmation des grandes institutions culturelles prévoit la circulation de leurs œuvres, expositions ou spectacles dans les différentes régions du Québec et qu'elle favorise l'accueil de productions régionales d'excellence.
- Élaborer et mettre en vigueur, en concertation avec les régions, des plans directeurs; ces plans directeurs établiront, pour chaque région au Québec, les priorités en ce qui concerne l'aménagement de bibliothèques, de centres d'archives, de salles de spectacle et de cinéma, de musées, de centres d'exposition et de centres d'interprétation du patrimoine; ils porteront aussi sur l'adaptation des équipements existants à de nouvelles normes, particulièrement en ce qui a trait à l'accès des personnes handicapées.
- Mettre en œuvre un plan d'intervention destiné aux bibliothèques, afin de:
 - créer un programme spécial pour le renouvellement des collections de livres des bibliothèques centrales de prêt desservant les municipalités de moins de 5 000 habitants;
 - mettre sur pied des services de bibliothèque adaptés aux autochtones, aux communautés culturelles et aux clientèles spécialisées;
 - soutenir le développement de l'informatisation des bibliothèques autonomes;
 - développer la coopération et le partage de services entre les bibliothèques, notamment pour le traitement documentaire.

TROISIÈME ORIENTATION :

Favoriser la participation des citoyens à la vie artistique et culturelle

«[En ce qui a trait à la pratique artistique de niveau amateur] il nous semble important que la population puisse être sensibilisée aux arts pour le plaisir de découvrir, pour le mieux-être personnel. C'est aussi pour nous un moyen d'intégrer la création dans l'acte quotidien.» (Solidarité rurale)

Outre l'éducation et la sensibilisation aux arts et à la culture et l'amélioration de l'accès aux lieux de diffusion et aux œuvres, la politique culturelle s'intéresse aussi à la participation active des citoyens aux activités artistiques et culturelles. Cette participation inclut la pratique d'activités culturelles et le bénévolat auprès d'organismes artistiques.

La pratique d'activités culturelles

«[...] les amateurs font partie de la réalité culturelle au Québec [...] Si la base est négligée, c'est toute la structure d'une politique culturelle qui en sera affectée.» (Union des municipalités du Québec)

Les Québécois sont relativement nombreux à pratiquer des activités culturelles : selon les enquêtes, jusqu'à 80 % de la population se consacre à ce type de loisirs. Dans l'ordre, les activités les plus populaires sont la photographie (41 % de la population de quinze ans et plus), l'artisanat, la création littéraire, les arts plastiques ou la pratique d'un instrument de musique (environ 20 % pour chacune de ces activités), le cinéma ou la vidéo (10 %), les cours ou ateliers d'art (6 %) et le chant ou le théâtre amateur (5 %).

Les municipalités ont, depuis longtemps, compris l'importance du loisir et de la pratique culturelle pour la qualité de vie de leurs citoyens; les services qu'elles offrent aux jeunes, aux adultes ou aux familles en témoignent largement. Dans cette tâche, les municipalités sont assistées par des organismes de loisir culturel qui sont subventionnés par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Le gouvernement réaffirme d'ailleurs le rôle du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche en ce qui a trait à la promotion du loisir culturel et à l'appui au travail des municipalités et des organismes dans ce secteur.

Le gouvernement entend promouvoir et valoriser la pratique d'activités culturelles par les citoyens. Pour ce faire, il encouragera la tenue d'activités visant la promotion et la sensibilisation aux arts et à la culture.

La participation bénévole des citoyens

«[...] la future politique culturelle du Québec devra aborder ce sujet [le bénévolat des citoyens] d'une très grande importance dans l'ensemble des régions. Faire abstraction de ce volet pourrait éventuellement provoquer une démobilisation dramatique d'acteurs culturels de toute première valeur.» (Conseil régional de développement de la Côte-Nord)

«S'il est évident que les centres d'archives privées ont consenti des efforts croissants afin de protéger les archives régionales, le mouvement populaire a, indiscutablement, démontré par son intérêt et son militantisme, sa préoccupation pour la protection du patrimoine, en posant des gestes concrets.» (La Table de coordination des archives privées du Saguenay—Lac-Saint-Jean et la Fédération des sociétés d'histoire du Lac-Saint-Jean)

De nombreux citoyens participent à la vie culturelle de leur communauté en donnant de leur temps et en mettant leur compétence au service des organismes artistiques et culturels.

Ainsi, 7 % de la population québécoise se consacre au bénévolat culturel et permet ainsi la réalisation d'activités telles que des campagnes de financement. Plusieurs bénévoles s'occupent aussi de l'accueil lors de manifestations ou d'événements spéciaux, alors que d'autres siègent à de nombreux conseils d'administration ou apportent leur concours à certaines activités en matière de patrimoine.

Un exemple éloquent, à cet égard, est celui des bibliothèques affiliées aux bibliothèques centrales de prêt, qui fonctionnent essentiellement grâce à la contribution de 6 500 personnes bénévoles au sein des comités de bibliothèques. De même, les neuf salons du livre du Québec sont rendus possibles grâce à la participation bénévole des citoyens du milieu. On peut souligner aussi que près de 150 radios, télévisions et journaux communautaires existent parce qu'environ 5 000 bénévoles s'y consacrent.

Ces apports constituent un atout irremplaçable, mais aussi l'assurance de la participation du milieu au développement de sa culture. Et, de fait, au Québec comme ailleurs, un grand nombre, sinon la totalité des organismes artistiques, mise sur la participation bénévole ou financière des citoyens pour consolider ses actions.

Le gouvernement entend reconnaître le bénévolat dans le secteur culturel. Pour ce faire, il soutiendra les activités de formation des bénévoles. Il s'unira aux associations artistiques et culturelles pour souligner la contribution des bénévoles au développement culturel.

En plus des mesures qu'il a déjà prises pour FAVORISER LA PARTICIPATION DES CITOYENS À LA VIE ARTISTIQUE ET CULTURELLE, le gouvernement s'engage à:

- Encourager la tenue d'activités visant la promotion et la sensibilisation aux arts et à la culture, telle l'organisation, en collaboration avec les associations de libraires, d'éditeurs et d'écrivains, d'une semaine de promotion de la lecture.
- Mettre en œuvre des mesures, en collaboration avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et les milieux culturels, pour que les groupes pratiquant un loisir culturel aient accès à une expertise professionnelle.
- Souligner, en collaboration avec les associations artistiques et culturelles, la contribution des bénévoles au développement culturel.
- Soutenir des activités de formation pour les bénévoles œuvrant dans les différents secteurs culturels, notamment ceux des bibliothèques, des musées, des médias communautaires et du patrimoine.

